

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

[Actualisé] Saint-Valery-en-Caux. Violences sexuelles sur enfants : l'assistant d'éducation écope d'une peine de six ans d'emprisonnement ferme

Nicolas Durand

~3 minutes

14h30 : A l'issue de deux jours d'audience, l'individu de 29 ans est reconnu coupable de l'ensemble des faits. Il écope d'une peine de 6 ans d'emprisonnement avec maintien en détention. Le tribunal place également l'homme sous suivi socio-judiciaire pour une durée de 7 ans.

12h : *"On corrompt un adulte avec de l'argent, on corrompt un enfant avec des bonbons"*, lance Marine Ugen, la substitut du procureur lors de ses réquisitions. *"L'infraction parfaitement caractérisée. On est sur un mode opératoire, pas sur une agression sexuelle d'opportunité"*. Elle requiert une peine de six ans d'emprisonnement avec maintien en détention à l'encontre d'un individu dont elle n'est *"pas du tout sûr qu'il reconnaisse l'intentionnalité"*, toutefois, elle *"semble facilement se déduire"*. Pour le ministère public, il y a *"un risque majeur de réitération"*

Face à cette peine, le prévenu, toujours vêtu de blanc, n'a aucune réaction. Depuis ses aveux en début de journée, il n'a plus levé la tête.

C'est un véritable soulagement pour les parents et les enfants victimes qui assiste au [procès de l'ex assistant d'éducation](#). En arrivant dans la salle d'audience ce mercredi 17 septembre, alors que les prises de parole des victimes devaient se succéder, il a demandé à s'exprimer. *"Je reconnais l'intégralité des faits"*, a-t-il avoué au tribunal. A la suite de ces révélations, il a indiqué ne pas avoir été en état la veille, et avoir mûri sa réflexion après une journée d'audience.

"Je le remercie d'avoir reconnu les faits"

Après un long silence, et des soupirs de soulagement, les victimes ont continué à témoigner à la barre. *"C'était un petit garçon rempli de joie de vivre, a murmuré l'une des mamans à la barre. Il a compris et réalisé le mal que tu lui avais fait et la descente aux enfers a continué."* *"Ce sont des choses qui ont touché toute une famille, confiait une autre mère de famille. Je l'ai vécu [les violences sexuelles] avec mon géniteur, savoir que les enfants ont connu ça, c'est difficile. Ça détruit. Je le remercie d'avoir reconnu les faits. On a toujours cru nos enfants, on les croira toujours."*

Pour rappel, le prévenu était suspecté d'avoir exercé des violences sexuelles au sein de l'internat du collège de Saint-Valery-en-Caux et du club de football de Saint-Pierre-de-Varengueville. Ce ne sont pas moins 21 enfants qui se sont déclarés comme victimes et se sont constituées partie civile dans cette affaire.

L'individu peut faire appel de la décision dans un délai de 10 jours.